

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL878

présenté par
M. Matras, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, après le mot :

« adjoint »

insérer les mots :

« au maire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.